



Paris, le 16 décembre 2010

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN PLACE DU CONSEIL EUROPÉEN DU RISQUE SYSTÉMIQUE

La législation instituant le Conseil européen du risque systémique (CERS) est entrée en vigueur ce jour. Le siège du CERS se trouve à Francfort-sur-le-Main et son Secrétariat est assuré par la Banque centrale européenne (BCE).

Le CERS est un organisme communautaire indépendant chargé de la surveillance macroprudentielle du système financier au sein de l'Union. Il contribue à la prévention ou à l'atténuation des risques systémiques pour la stabilité financière de l'Union, qui résultent des évolutions du système financier. Le CERS contribue également au fonctionnement harmonieux du marché intérieur et assure une contribution durable du secteur financier à la croissance économique.

Comme le prévoit la législation, le CERS est présidé par le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet. Mervin King, gouverneur de la Banque d'Angleterre, a été désigné aujourd'hui premier vice-président du CERS par les membres du Conseil général de la BCE.

Le Conseil d'administration général du CERS tiendra sa séance d'inauguration le 20 janvier 2011.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>